



## COMMUNIQUÉ

# DÉCORUM DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Val-des-Monts, le 30 septembre 2026** – La Municipalité de Val-des-Monts souhaite revenir sur les événements survenus lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2026, laquelle a dû être suspendue pendant plusieurs minutes en raison d'un climat devenu incompatible avec le bon déroulement des travaux du Conseil.

La Municipalité dénonce fermement les comportements inacceptables de certains individus qui ont manqué de respect envers le décorum d'une séance démocratique et contribué à créer un climat de tension. Les séances du Conseil constituent un lieu d'échanges importants pour la vie municipale. Les citoyens y ont pleinement leur place et leur participation est essentielle à la démocratie locale. Cette participation doit toujours s'exercer dans le respect des institutions et des personnes présentes.

La Municipalité souhaite également réagir à certains propos tenus au cours de la séance, lesquels laissent entendre que l'administration municipale agirait sous une quelconque pression politique. De telles affirmations sont rejetées sans équivoque.

L'administration municipale exerce ses fonctions avec intégrité et impartialité, dans le respect des responsabilités qui lui sont confiées. De la même façon, le Conseil municipal assume son rôle décisionnel conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés. Chacune de ces instances agit dans le respect de ses champs de compétence respectifs afin d'assurer une gouvernance responsable.

Les événements d'hier démontrent toute la pertinence de la motion déposée lors de cette même séance visant l'adoption d'un nouveau règlement encadrant l'ordre et les procédures du Conseil municipal. Ce règlement a pour objectif de préciser les attentes en matière de comportement, tant pour les élus dans l'exercice de leurs fonctions que pour les personnes qui assistent aux séances publiques. Il prévoit également des mécanismes permettant à la présidente de séance de maintenir le décorum et d'assurer le déroulement ordonné des travaux.

La Municipalité est engagée à favoriser des échanges respectueux et constructifs. Les désaccords et les débats font partie intégrante de la démocratie municipale tout comme le civisme et le respect mutuel.